

# Avis de mise à disposition du public

## Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Dammarie-lès-Lys

Par arrêté du maire n° 2022-002 en date du 11 mars 2022, la Ville de Dammarie-lès-Lys a prescrit la procédure de modification simplifiée n°3 du PLU approuvée le 12 juillet 2005 et modifiée le 22 juin 2017.

Le Conseil municipal du 7 avril 2022, par délibération n°2022-038, a approuvé les modalités de mise à disposition au public du dossier de projet de modification simplifiée n°3.

### Objet de la mise à disposition du dossier au public

La modification simplifiée n°3 a pour objet l'ajustement des règles écrites du règlement de PLU de la zone UXd avec la création d'un nouveau sous-secteur en zone UXd (zone d'activités éparses à vocation d'accueil de structures intercommunales telles que déchetterie et station d'épuration) en vue de permettre un projet d'intérêt général d'implantation d'une usine de méthanisation rue de Seine.

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès du service Urbanisme :

- soit par téléphone au 01 79 76 96 00 (code 03)
- soit par courriel à [urbanisme@mairie-dammarie-les-lys.fr](mailto:urbanisme@mairie-dammarie-les-lys.fr)

### Dates de la mise à disposition

La mise à disposition aura lieu **du 30 mai au 1<sup>er</sup> juillet 2022 inclus.**

### Composition du dossier

Le dossier mis à disposition comprend notamment :

- une notice présentant le projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs,
- les avis des Personnes Publiques Associées sur ce projet de modification,
- les actes administratifs afférents à cette procédure.

## Modalités de consultation du dossier

Les modalités approuvées sont les suivantes :

- La publication de cet avis au public précisant l'objet du projet de modification, le lieu et les horaires de mise à disposition dans un journal du Département de Seine-et-Marne, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition.
- L'affichage de l'avis au public dans les panneaux administratifs de la Ville au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de la mise à disposition.
- Le public pourra consulter le dossier de modification simplifiée entre le 30 /05/2022 et le 01/07/2022 au Centre administratif (593 rue du Bas Moulin – Bât. B) aux jours et heures d'ouverture du public du lundi de 10h00 à 12h15 puis de 13h45 à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h15 puis de 13h45 à 17h30, et un samedi matin sur deux (de 8h30 à 12h15).
- Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville de Dammarie-lès-Lys (<https://www.mairie-dammarie-les-lys.fr/fr>).

## Participation du public

Les observations du public devront être formulées impérativement entre le lundi 30 mai à partir de 10h et le vendredi 1<sup>ier</sup> juillet 17h30.

Le public pourra émettre ses observations :

- soit sur le registre déposé au Centre administratif aux heures d'ouverture du public indiquées ci-dessus
- soit par courrier à Mairie de Dammarie-lès-Lys - Service Urbanisme- 26 rue Charles de Gaulle- BP 24 - 77196 Dammarie-lès-Lys Cedex
- soit par courriel à [urbanisme@mairie-dammarie-les-lys.fr](mailto:urbanisme@mairie-dammarie-les-lys.fr)

## Issue de la mise à disposition

À l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Maire clôturera le registre des observations et présentera le bilan de la mise à disposition au Conseil municipal. Le Conseil en délibérera et adoptera le projet de modification simplifiée, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques des Personnes Publiques Associées et des observations du public, par délibération motivée.

